



ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles a.s.b.l.

# **Femmes, emploi et sécurité sociale**

**Quelques interpellations  
fondamentales  
que nous lançent des femmes  
confrontées à la pauvreté et  
l'exclusion**

**Monique De Smedt**

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.

Cette loi précise entre autres que l'auteur *"dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci"* et qu'il a *"le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation."*

Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations *"effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...). Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."*

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

**Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.**

**Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.**

**Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.**

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection **Connaissance et engagement** publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.



## **Introduction**

Beaucoup d'efforts ont pour but de chercher les meilleurs chemins pour faire progresser la sécurité d'existence pour tous.

Avant d'échanger entre nous sur ce que nous voulons, sur ce que nous essayons, sur ce que nous proposons pour avancer vers plus d'équité, il est important de se mettre face à quelques interpellations que nous lancent des femmes confrontées à la pauvreté et l'exclusion.

De tous temps, les plus pauvres, parce que les plus fragiles... ont subi de plein fouet toutes nos erreurs et nos manques. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de les prendre comme références pour construire l'avenir et mesurer tant le chemin parcouru que celui qui nous reste à parcourir. Plus encore, justement parce qu'ils ont subi toutes nos erreurs et nos manques, les très pauvres ont un savoir unique sur la vie et sur notre société, une réflexion indispensables à entendre et à prendre en compte si nous voulons progresser.

Dans notre réflexion sur l'emploi et la sécurité sociale, les femmes confrontées à la pauvreté et l'exclusion nous interpellent quant à nos motivations profondes, quant aux valeurs qui nous guident. Dans le Mouvement ATD Quart Monde au sein duquel nous sommes engagés côte à côte depuis 50 ans, elles nous ont appris entre autres à mettre au premier plan 4 valeurs essentielles, étroitement liées entre elles : respect, liberté, responsabilité et solidarité. Les situations extrêmes que vivent ces femmes nous interrogent sur ce que nous faisons, concrètement, de ces valeurs pourtant largement partagées, affirmées

## Elles nous interpellent par rapport au respect

Mme De Backer est une jeune maman de 2 enfants, âgés respectivement de 2 ans et de 4 ans. Une juge de la jeunesse a décidé de placer les deux gosses. Un matin, la police est venue et a emporté les petits vers un lieu inconnu. Les parents sont restés deux semaines sans aucune information ni nouvelle de leurs enfants. Lorsque la juge enfin les convoque, elle veut serrer la main de Mme De Backer. Celle-ci refuse. La juge réagit avec un sourire : « *Oh ! Mme boude ?* ». Se serait-elle exprimée ainsi si elle avait considéré qu'elle avait devant elle une femme, une mère comme elle, blessée au plus profond par le kidnapping légal de ses enfants et folle d'inquiétude pour eux ?

Je pense aussi à un grand projet de lutte contre la pauvreté développé il y a quelques années dans une ville de notre pays. Un des projets visait la mise au travail de jeunes mères de famille. Il leur était proposé comme emploi du nettoyage de bureau de 6 h à 9 h le matin, et de 16 h à 20 h le soir... Lorsque quelqu'un fit remarquer qu'avec de tels horaires, il leur serait impossible de trouver une solution de garde pour leurs enfants et qu'elles seraient obligées de les confier à d'autres durant la semaine, il lui fut répondu que « *De toutes façons, dans ces familles-là, il vaut mieux que les enfants soient élevés par d'autres* ».

Dans un groupe de travail qui préparait une rencontre internationale, Mme Collet a ainsi défini la cause première de la misère partout dans le monde : « *Il y a de grosses différences entre l'Afrique, et ici. Mais en fait, c'est partout pareil. On se permet n'importe quoi avec nous parce qu'on nous considère comme moins que les autres.* »

Mme Collet nous donne ainsi un premier point de repère : le respect, c'est considérer l'autre, fondamentalement, comme son égal. Nous pouvons le traduire en une question : ce que nous proposons, est-ce cela que nous le voulons aussi pour nos proches, pour ceux que nous aimons et que nous estimons ?

## **Les femmes très pauvres nous interpellent par rapport à la liberté**

Mme Delia, jeune mariée de 22 ans, issue d'un milieu extrêmement pauvre, était tout heureuse d'attendre son premier enfant. Oui, mais... le premier gynécologue consulté lui a aussitôt proposé l'avortement. Mme Delia s'est adressée à un autre. Celui-ci a finalement accepté de lui laisser poursuivre sa grossesse à condition qu'elle subisse une stérilisation au moment de l'accouchement. C'est là un sujet tellement douloureux qu'il en est presque tabou, mais très nombreuses sont les femmes de milieu très pauvre qui, encore jeunes, ont ainsi subi une stérilisation qu'elles ne souhaitaient pas.

Quant à Mme Crickx, elle vit d'allocations, dans un logement social, avec ses deux enfants. Il y a peu, elle a rencontré un homme qui lui plaît beaucoup. Mais ses premières expériences de couple n'ont pas été très heureuses, elle avance donc prudemment. Or voici qu'elle est dénoncée comme « cohabitant » avec ce monsieur, et la voilà menacée de perdre son statut de chef de ménage, donc qu'on lui réduise de moitié des ressources déjà trop justes. De plus, elle est convoquée par l'administration des logements sociaux... Mme Crickx se

trouve confrontée à un choix impossible : pour sauvegarder un équilibre financier déjà bien précaire, ou bien elle doit se mettre en ménage avec son ami, alors qu'elle ne s'y sent absolument pas prête, ou bien elle doit rompre avec lui, alors qu'elle a vraiment l'espoir de pouvoir enfin construire avec lui un couple heureux... mais plus tard !

C'est pour cela que Mme Rénier, quant à elle, définissait ainsi la grande pauvreté : « *Etre pauvre, c'est ne jamais avoir le choix, même pour les choses les plus essentielles, les plus intimes de notre vie* »

Elle nous donne ainsi un deuxième point de repère : est-ce que ce que nous proposons, nous allons l'imposer ou le construire avec les personnes concernées, et en particulier avec les femmes les plus pauvres ?

### **Ces femmes nous questionnent sur notre compréhension de la responsabilité.**

Je pense à Mme Vermont. Elle vivait dans des conditions que nous avons peine à imaginer : parce qu'elle s'était mise en ménage avec un homme dont l'entièreté des allocations de chômage était saisie pour payer des retards de pension alimentaire, elle survivait de petits dons, de récupération... dans une vieille maison au fond d'un bois, sans eau ni électricité ni chauffage. Malgré cela, Mme Vermont se rendait tous les jours comme bénévole à la Maison de Retraite toute proche, m'expliquant : « *Tu comprends, Monique, si je n'y vais pas, qui donc aura le temps de leur offrir un sourire ?* »

Mme Lemaire est mère seule, avec un enfant à sa charge. Jusqu'il y a peu, elle touchait un R.I.S. de 834 € par mois. Mais voici que son aîné devient majeur et sort de l'institution



dans laquelle il était placé. Depuis toujours, Mme Lemaire a fait des pieds et des mains pour obtenir que son garçon puisse revenir à la maison. Elle l'accueille donc à bras ouverts : enfin, elle va pouvoir jouer son rôle de mère et le soutenir. Ce soutien est d'autant plus nécessaire que le jeune homme a décidé de commencer un apprentissage, et que chacun sait qu'une minorité de jeunes seulement réussit ce type de formation. Mais le fait qu'elle accueille son fils majeur, apprenti, la fait basculer dans la catégorie cohabitant, et elle n'a dès lors plus droit qu'à 417 € par mois pour faire vivre son benjamin et elle-même. Elle se démène comme un beau diable pour obtenir ce qu'elle estime simple justice, mais sachant à peine lire, s'exprimant difficilement, elle ne rencontre le plus souvent qu'incompréhensions... Face à sa colère et sa révolte, beaucoup la perçoivent comme quelqu'un avec qui le dialogue est impossible.

Ces femmes nous enseignent que, **comme tout être humain, les très pauvres veulent que leur vie soit utile aux autres.** Mme Serrault l'a résumé un jour en quelques mots : *« J'ai besoin des autres, et j'ai besoin que les autres aient besoin de moi. Vivre, c'est cela. »*.

L'on entend souvent ce reproche fait aux pauvres : *« Ils réclament des droits, et leurs devoirs ??? »*, mais ces femmes nous font découvrir que les droits fondamentaux sont en fait des outils indispensables pour que chacun soit en mesure d'assumer ses responsabilités familiales et sociales.

Dès lors, comment allons-nous assurer l'accès aux droits fondamentaux, réellement pour tous sans exception ?

## **Les femmes très pauvres nous demandent jusqu'où nous allons dans nos solidarités.**

Le mari de Mme Pierre a commencé à travailler à l'âge de 13 ans comme manœuvre. Il ne sait ni lire ni écrire. Aujourd'hui âgé de 35 ans, il est sans emploi depuis plus de 10 ans. C'est un homme découragé, aigri, perçu comme violent.

C'est pourquoi c'est à Mme Pierre que les services sociaux proposent une formation devant déboucher sur un emploi. Alors que la situation financière du couple est catastrophique, Mme Pierre refuse. Elle m'explique : *« Mon mari ne le supporterait jamais. Ce serait trop dur pour lui que moi j'aie du travail, et lui pas. »*

Mme Frérotte est mère de famille nombreuse. Elle vit avec ses 4 enfants, grands adolescents ou jeunes adultes, dans un petit appartement de 3 pièces. Malgré l'exiguïté des lieux, elle y accueille en permanence plusieurs jeunes, des amis de ses enfants qui ne savent où aller. Elle se plaint souvent qu'ils font du bruit, qu'ils attirent de nombreuses visites de la police et les plaintes du voisinage. *« Mais que veux-tu, dit-elle, même un chien, on ne le laisse pas dehors... »*

Ainsi, les femmes très pauvres assument tous les risques de leurs solidarités familiales et de leurs solidarités plus larges. Elles nous mettent au défi d'inscrire nos idéaux dans nos projets concrets d'organisation de la société : elles attendent non seulement que nous manifestations notre solidarité avec elles, mais aussi que ce droit à la solidarité soit reconnu à quiconque, aussi pauvre soit-il.

## Conclusion

Toutes ces femmes que je viens d'essayer de rendre quelque peu présentes dans ce document nous montrent nos limites, nous indiquent non seulement le chemin à parcourir mais nous donnent aussi des pistes pour progresser. Nous affirmons que tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit. Pour aller jusqu'au bout de nos idéaux et de nos ambitions, nous avons besoin des très pauvres comme partenaires. Nous avons besoin d'imaginer, de réaliser et d'évaluer nos projets à partir d'eux, avec eux... pour ne laisser personne derrière.

Devenir partenaires, alors que nous nous connaissons si mal, alors que les relations sont tellement inégales sur les plans du savoir, du pouvoir social, de la reconnaissance... c'est tout un projet en soi. Le temps limité qui m'est imparti ne me permet pas de développer le défi que cela représente. Ce partenariat est condition indispensable pour réellement faire progresser la situation de toutes les femmes, de tous les êtres humains, sans exception.

Dans toute cette réflexion qui vise à améliorer notre sécurité sociale, à lutter contre la pauvreté des femmes, il nous est au minimum indispensable de toujours garder à l'esprit cette double question :

- est-ce que ce que nous proposons va atteindre les femmes les plus pauvres, les plus méprisées ?
- est-ce que ce que nous proposons va leur permettre de progresser en respect, en liberté, en responsabilité, en solidarité ?

Editeur responsable :  
Régis De Muylder  
Av. Victor Jacobs, 12  
1040 – Bruxelles

Année 2006